

# AR 19

## Nettoyant et revêtement protecteur

Forme un film invisible protecteur longue durée



- Protège contre la poussière, la saleté, les traces de doigts...
- Non-abrasif, ne raye pas
- Faible odeur

### PROBLEME SOLUTION

Les traces et les marques sur les surfaces rutilantes

AR 19 protège contre les éraflures, les marques, les salissures et les traces laissées par l'eau.

Les revêtements qui s'écaillent et « pèlent » sous climats chauds ou froids

AR 19 conserve ses propriétés esthétiques et reste en place quelles que soient les conditions climatiques.

Préserver la brillance des surfaces plus longtemps

AR 19 contient du SX-197, revêtement microscopique qui assure une protection longue durée.

Les revêtements protecteurs qui altèrent la couleur des surfaces

AR 19 ne jaunit pas dans le temps, ni en cas d'applications répétées.

# AR 19

Nettoyant et revêtement protecteur

## APPLICATIONS

- Verres des photocopieurs et scanners
- Surfaces vitrées
- Miroirs
- Vitrines
- Surfaces métalliques brillantes
- Carrosseries...



## MODE D'EMPLOI

1. Pulvériser directement sur la surface ou appliquer à l'aide d'un chiffon doux et propre ou à l'aide d'une éponge. Retirer l'excès de produit si nécessaire.
2. Entretien régulier des surfaces traitées : frotter simplement à l'aide d'un chiffon sec et propre afin de redonner aux surfaces leur esthétique et leur brillance.

## DONNEES TECHNIQUES

Couleur	Blanc (transparent une fois appliqué)
Densité	0.97
Odeur	Faible
Matière active	Contient du silicone

\*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.



 **NCH FRANCE SAS**  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tel. : (+33) 01 64 44 51 60  
[www.ncheurope.com](http://www.ncheurope.com)

 **NCH AG / SA**  
Oberneuhofstrasse 6  
CH-6340 Baar  
Tel.: (041) 711 20 84/5  
Fax: (041) 710 49 80  
E-Mail: [nch\\_ch@nch.com](mailto:nch_ch@nch.com)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ AR 19

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Date d'impression 11/06/2017

Date de création 02/02/2015

Revision No. 3.1\*\*\*  
Date de révision 30/05/2017

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit AR 19  
Code du produit 0021GX1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Couche protectrice.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Liquides inflammables: Catégorie 3  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P370+P378 - En cas d'incendie : utiliser du CO2, un agent chimique sec ou une mousse pour l'extinction.

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	EU - GHS/CLP	Notes
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	3 - < 5	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.\*\*\*

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau.

Inhalation

En cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeur ou brouillard, aller à l'air libre.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Poudre d'extinction.\*\*\*

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
ALCOOL ISOPROPYLIQUE		STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m <sup>3</sup> TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m <sup>3</sup>	AGW: 200ppm AGW: 500mg/m <sup>3</sup> Peak: 400ppm Peak: 1000mg/m <sup>3</sup> TWA: 200ppm TWA: 500mg/m <sup>3</sup> BGW: 25mg/L	400 ppm STEL; 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL 200 ppm TWA; 500 mg/m <sup>3</sup> TWA

Composant	Autriche	Suisse	Romania
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	STEL: 800 ppm STEL: 2000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	203ppm STEL 500mg/m <sup>3</sup> STEL 81ppm TWA 200mg/m <sup>3</sup> TWA

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 141 (vapeurs organiques).

#### Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Gants en néoprène (0.4 mm). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

#### Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

#### Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Blanc	Densité	0.99
État physique	Liquide	Solubilité	Soluble dans l'eau
Odeur	Alcoolique	Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
pH	6.7	Viscosité	Fluide
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	< 105 °C	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	48 °C	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	4.9 %
Méthode	Coupelle fermée		
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.		
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible.		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucun matériau à mentionner.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	= 1870 mg/kg ( Rat )***	= 4059 mg/kg ( Rabbit )	= 72600 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereuse(s) pour l'environnement aquatique.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	LC50 = 11130 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 9640 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 > 1400000 µg/L Lepomis macrochirus 96 h	= 13299 mg/L 48 h	EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Composant	log Pow
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	0.05

**12.4. Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables  
06 08 99 Déchets non spécifiés ailleurs

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

## IMDG/IMO

N° ONU	UN1993
Nom d'expédition	Flammable liquid, n.o.s.
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-E, S-E

## ADR / RID

N° ONU	UN1993
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Quantité limitée	5 L
Catégorie (Code tunnel)	3 (D/E)

## IATA/ICAO

N° ONU	UN1993
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Code ERG	3L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

La directive 2009/2/EC selon la 31ème adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte.\*\*\*

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

Composant	RG
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	RG 84

Classification WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon VwVwS

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**SECTION 16. AUTRES DONNÉES****Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Sur la base des résultats d'essais. H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 30/05/2017

Revision summary

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 15 3 16\*\*\*

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques  
EU: Union européenne  
EC: Commission européenne  
EEC: Communauté économique européenne  
UN: Nations unies  
CAS: Chemical Abstracts Service  
PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique  
vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables  
LC50: Concentration létale médiane  
LD50 : Dose létale médiane  
EC50: Concentration efficace médiane  
LogPow: LogP octanol/eau  
VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)  
WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).  
AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)  
IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses  
IATA: Association internationale du transport aérien  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)  
EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses  
ERG: Guide des mesures d'urgence  
IBC: Grand récipient pour vrac  
IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique  
VOC: Composés organiques volatiles  
w/w: Fraction massique  
DMSO: Sulfoxyde de diméthyle  
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques  
STEL: Limite d'exposition à court terme  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)  
NGV: Moyenne pondérée dans le temps  
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

**Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS  
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**